

Demande de neutralisation de stationnement

⚠ INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent document devra impérativement parvenir au service circulation soit par mail (circulation.transports@mairie-sarreguemines.fr) soit déposé directement auprès du service (bureau n° 222 - 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville) **au moins 5 jours ouvrés avant la date de l'intervention.**

Toute demande ne respectant pas ce délai ne pourra pas être traitée. La neutralisation des emplacements sur place est à réaliser par les soins du demandeur.

POUR LES PARTICULIERS UNIQUEMENT : la récupération des panneaux « Interdit de stationner » se fera auprès des Ateliers Municipaux (tél : 03 87 98 93 61), rue Général Leclerc, du lundi au vendredi, de 7h à 11h50 et de 12h30 à 15h.

DEMANDEUR (personne ou société redevable des droits d'occupation)

Nom de la Société
et NOM du responsable :

N° SIRET :

ou

NOM et Prénom du particulier :

Nouvelle adresse en cas de
déménagement :

Téléphone :

E-mail :

Objet de la demande :

Déménagement

Livraison

Travaux, précisez :

Nature de la demande (redevance suivant la Délibération du Conseil Municipal du 18/12/2023) :

Pose d'une benne
Tarif : 15 € par jour

Stationnement de véhicule
Tarif : 15 €/jour pour le 1^{er} emplacement
et 5 € par emplacement supplémentaire
en zone de stationnement payant et
15 €/jour/véhicule en zone bleue

Autre, précisez :

Type de véhicule :

Camion

Nombre :

Camionnette

Nombre :

Véhicule léger

Nombre :

Date et lieu de l'intervention :

Adresse :

Date(s) :

Nombre de jour :

Le demandeur s'engage à payer auprès de la Trésorerie Municipale Sarreguemines le montant des droits d'occupation du domaine public.

Cadre réservé à l'administration
Demande reçue le :

Date et signature
du demandeur :